



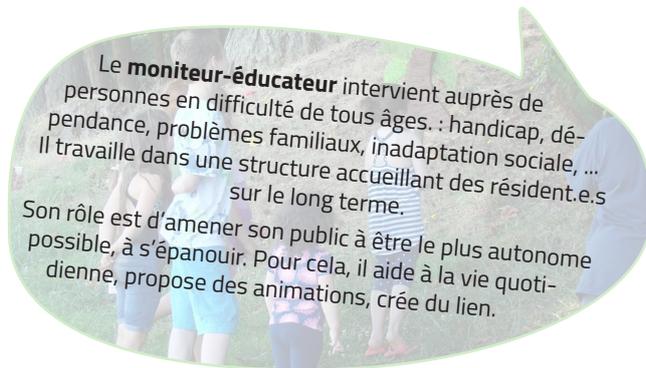
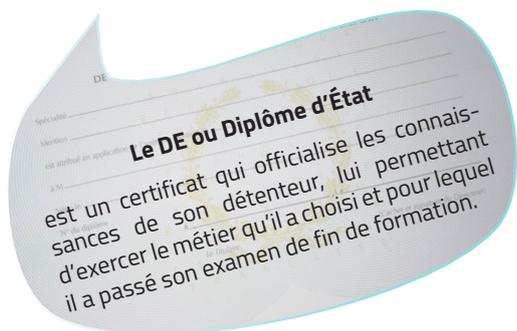
Crédit photo : pixabay.com

Portrait de diplômés, les métiers sociaux

*Le parcours professionnel
d'un DE Moniteur-éducateur*

Septembre
2019 |

▶ **E**mmanuel est titulaire du **diplôme d'État de moniteur-éducateur**, diplôme du ministère de l'Éducation nationale. Il exerce dans un foyer de vie accueillant 18 résident.e.s en situation de handicap mental. Il nous présente son parcours.



Comment êtes-vous arrivé à l'éducation spécialisée ?

▶ J'étais en recherche d'emploi suite à un bilan d'orientation après mon service militaire. Dans la base d'un logiciel « métiers », il y avait 900 possibilités pour moi. Après 15 jours, il ne restait que trois métiers : éducateur sportif, technicien cynégétique et un autre métier dans le domaine du contact avec les personnes.

Pendant les vacances, j'ai travaillé en **centre d'aide par le travail (CAT)**. Cela m'a bien plu. Il y a eu une offre d'emploi pour un remplacement d'été dans un foyer de vie ; j'ai postulé et y ai travaillé un mois et demi. La personne que je remplaçais est partie ce qui a permis mon embauche en contrat à durée indéterminée en tant que « candidat **aide médico-psychologique (AMP)** ».

Pouvez-vous nous présenter la structure dans laquelle vous travaillez ?

▶ C'est un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapé.e.s, à la fois structure de soins et structure occupationnelle, c'est-à-dire qu'elle accueille des personnes à la journée.



L'établissement est géré par une association créée il y a 20 ans : une ancienne avocate du barreau de Paris a réfléchi sur la manière dont elle allait accompagner son fils en situation de handicap, quand elle vieillirait. Elle s'est rapprochée d'un éducateur spécialisé, du maire d'un village, de quelques personnes et ils ont créé cette association. Cette dame a racheté l'ancienne cure, à côté de l'église, pour accueillir des personnes en situation de handicap mental.

Depuis cette création, deux autres structures ont vu le jour : des petites unités de plain-pied. La première a un agrément « foyer de vie » pour six résident.e.s. La deuxième unité a été créée pour des personnes plus autonomes. Une troisième structure, qui est maintenant une habitation pour les femmes, a été créée.

La direction a voulu un accompagnement jusqu'à la fin de vie. L'équipe se compose d'une directrice, d'un chef de service, d'une monitrice-éducatrice, d'AMP, de surveillants de nuit, des services généraux : entretien, ménage, lingerie ; un chien (la mascotte), des lapins, des poules, des colombes. C'est un endroit qui se veut familial. J'accompagne au quotidien sur les horaires d'internat (matin, journée ou soirée, y compris les week-ends) des personnes en situation de handicap mental, dont la moyenne d'âge est de 43 ans. Plus de la moitié des professionnels de l'équipe, sont présents depuis le début : cela démontre un attachement à l'association, aux valeurs qu'elle défend.

Vous êtes titulaire d'un diplôme de moniteur-éducateur, expliquez-nous votre parcours...

► J'ai obtenu le diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) par la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** il y a dix ans. Cela faisait huit ans que je travaillais au sein du foyer de vie comme AMP.

Mon métier consiste à accompagner les personnes dans leur quotidien du lever au coucher : accompagnement aux repas, à la toilette, aux activités. Un AMP doit observer les signes de santé : des traces sur le corps, plus de difficultés que d'habitude par exemple. En tant que personnel accompagnant, je participe aux réunions hebdomadaires, évalue, émet des hypothèses pour le projet individuel des résident.e.s d'après mes observations au quotidien. Je rédige également le projet individuel de celles et ceux que je vois en entretien.

Comme mentionné plus haut, au bout de huit années, le directeur m'a proposé de faire une VAE, j'ai accepté. Ce laps de temps m'a permis d'acquérir de l'expérience, de rencontrer des situations différentes. Concrètement, pour la VAE, j'ai monté un dossier administratif et rédigé un petit mémoire dans lequel j'ai passé en revue presque tous mes domaines de compétences : contexte institutionnel, accompagnement d'un.e résident.e, travail en équipe, animation d'une activité. Par la suite, je me suis présenté à un jury composé de deux professionnels avec qui j'ai échangé sur mon expérience professionnelle. Ces personnes m'ont évalué et ont estimé que je pouvais détenir le diplôme d'AMP sans passer par la formation.

Il y a trois ans, j'ai fait une demande pour suivre la formation de moniteur-éducateur.

La VAE est la reconnaissance de votre expérience professionnelle. Cette mesure vous permet d'obtenir votre diplôme sans passer par la voie de la formation.

« Pendant cette formation, j'ai pris beaucoup de recul, renforcé ma confiance en moi, c'était une belle expérience.

Se remettre en question est une des choses essentielles dans ce métier. J'ai suivi la formation en cours d'emploi pendant deux ans à l'Institut régional de formation des travailleurs sociaux (IRTS) de Besançon. Cela m'a permis de rencontrer de jeunes professionnel.le.s, de faire un stage dans une autre équipe, auprès d'un autre public en me pliant à un fonctionnement que je ne connaissais pas. J'ai pu transposer mes compétences du champ du handicap dans le champ de la protection de l'enfance ; cela a été une belle expérience.

Pendant cette formation, j'ai pris beaucoup de recul. Cela a renforcé ma confiance en moi et m'a permis de mettre mon travail quotidien par écrit, de réfléchir à des situations. Elle se déroule sur deux ans et comporte trois stages de huit semaines dans des domaines différents (le handicap, la protection de l'enfance ou l'insertion). C'est à l'étudiant de trouver ses terrains de stages.

J'ai choisi un centre éducatif et professionnel car je voulais connaître mon rapport à l'autorité et savoir comment je pouvais accompagner des jeunes entre 11 et 17 ans, vivant des tensions dues à un placement non désiré. Les adoles-

cent.e.s sont placé.e.s par le juge ou par les parents. Elles ou ils sont confié.e.s au service d'aide à l'enfance qui les place dans un centre en internat où elles.ils sont scolarisés.e. ou en stage de professionnalisation. J'ai choisi ce public car il me paraissait beaucoup moins facile que les adultes.

Au quotidien, il y a des frictions : les jeunes ne sont pas toujours d'accord avec les décisions de l'éducateur. J'ai appris à réagir face à la violence, parce qu'il y en a parfois. Je voulais également découvrir une nouvelle équipe, voir comment je pouvais accompagner ces ados. Je me suis rendu compte que j'ai mis beaucoup de temps à m'autoriser à intervenir. Mais quand j'ai été plus à l'aise, les jeunes sont venu.e.s à moi, une forme de confiance s'était créée. L'équipe m'a renvoyé des choses positives suite à cette expérience.



Crédit photo : pixabay.com by Bruno Glätsch

Que fait un moniteur-éducateur en foyer de vie ?

► Il est le lien entre l'équipe et le chef de service, le garant des projets personnalisés des résident.e.s, anime les réunions dans lesquelles ces projets sont abordés. Quand nous parlons d'une personne accueillie, nous abordons son projet individuel. La **loi 2002-2(*)** stipule que chaque résident.e doit bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement.

Quand un objectif a été inscrit dans le projet individuel, le moniteur-éducateur se doit d'être vigilant pour que cet objectif soit respecté : si, par exemple, une personne a un menu adapté et que l'équipe ne s'en aperçoit pas, le moniteur-éducateur intervient. Une note est faite également dans le cahier de transmissions. La différence entre le moniteur-éducateur et l'AMP n'est pas flagrante pour des personnes extérieures à l'équipe : un AMP avec de l'expérience interviendra de la même façon qu'un moniteur-éducateur, même si leurs fiches de postes respectives sont différentes. Elle ou il accompagne les résident.e.s, les observe et fait évoluer les projets individuels, ce qui va faire sens pour la personne, pour sa vie au sein de la structure.

Ces projets sont des outils au service des professionnel.le.s : ils nous permettent d'ajuster les objectifs et les moyens mis en place pour chaque résident.e. Ils sont évalués et ajustés une fois par an.

(*) LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Qu'est-ce qui est le plus important dans l'accompagnement pour vous ?

► Dans ce métier, personne ne travaille seule, nous faisons partie d'une équipe. Celle-ci fait en sorte que le foyer de vie, qu'aucun.e résident.e n'a choisie, devienne leur lieu d'habitation. Cela veut dire que l'équipe vient travailler chez eux.

Tout travailleur social doit avoir de la sensibilité humaine, aimer le relationnel, les rencontres, tout en restant « à sa place ». Il faut également savoir créer des liens et rester à distance : les personnel.le.s peuvent partir travailler dans une autre structure, mais tant que nous sommes ici, nous sommes là pour eux, c'est l'essentiel.

Notre posture professionnelle comprend du savoir-faire et du savoir-être.

Le savoir-faire, c'est « comment je vais faire les choses pour cette personne en particulier ». Je vais observer, apprendre à la connaître, tout faire pour qu'elle ait confiance en moi mais sans devenir indispensable à son bien-

être quotidien. Je dois trouver la distance qui me permettra de travailler pour elle, avec elle, sans la perturber si je ne viens plus.

Le savoir-être c'est : « comment je me positionne ? Ami ? Soignant ? Facilitateur ? Puis-je me permettre telle action sachant que je suis sur mon lieu de travail mais, c'est également le lieu de vie d'une personne, son chez-elle ? »

Quand j'ai débuté, j'étais beaucoup dans le « faire à la place ». Au fil du temps, je m'en suis rendu compte et n'aide que lorsque c'est indispensable. Maintenant, je vois des stagiaires aider des résident.e.s capables de se débrouiller seul.e.s. Quand je suis arrivé en tant que candidat-élève, mes collègues m'ont laissé cette liberté de me tromper : je faisais, je me trompais et par la suite, nous en discutons sur des temps informels, c'est très enrichissant. Je me souviens d'un pique-nique où un jeune avait du mal à se lever. Il me regardait d'un air



Crédit photo : Pixabay.com by Gerd Altmann

dépité et tout de suite, je lui ai tendu les bras pour qu'il s'y accroche. Il m'a fait un sourire et s'est levé. Quand j'ai rejoint mes collègues, l'un d'entre eux m'a dit : « observe, regarde comment il va faire ». Ce résident a fait pareil avec un autre membre de notre équipe et mon collègue m'a dit : « avec moi, il ne le fait plus. Il arrive à se lever, c'est dur pour lui, mais cela fait partie de ses exercices quotidiens pour pouvoir continuer à se lever seul ».

« Le savoir-faire et le savoir-être se complètent : nous travaillons, mais nous sommes là pour eux.

devenir indispensable à son bien-

Quelles sont les qualités nécessaires pour exercer ce métier ?

► Pour s'orienter vers ce métier, il faut être curieux, avoir envie de faire des rencontres et, surtout, ne pas avoir peur de l'autre, des différences. Il faut être à l'écoute, observer, se remettre en question en se formant, en rencontrant d'autres professionnels ; nous avons tou.te.s les mêmes difficultés dans les foyers de vie.

Y-a-t-il des inconvénients à ce métier ?

► Il faut savoir que le salaire n'est pas élevé : j'ai débuté à 1 200 € net, en fin de carrière c'est 1 800 € pour un AMP. Un moniteur-éducateur touche environ 1 500 € en début de carrière, 2 100 € avec 15 ans d'ancienneté.

Je vois un autre inconvénient de taille : ce sont les horaires de travail. Je commence à 7 heures, ou finis à 22 heures, et je travaille certains week-ends et jours fériés.

Mais ce qui donne sens à mon travail, c'est que les personnes que j'accompagne arrivent à me surprendre

et s'étonnent elles-mêmes, malgré le vieillissement. Par exemple, certains peuvent dire maintenant : « je ne rentre pas chez mes parents ce week-end ». Ce qui n'était pas pensable à leur arrivée. Nous leur laissons faire leurs choix de vie. Quand elles ou ils s'en emparent, elles.ils se permettent d'exprimer des souhaits et de les mettre en œuvre. C'est nous, en étant dans l'observation et l'analyse, qui faisons levier pour leur apporter ces petites victoires sur eux-mêmes, plus de bien-être et de confiance.

« Les désavantages prennent un peu moins d'importance quand nous voyons ce que nous leur apportons. »

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

→ SITE SIÈGE

10, boulevard Carnot
CS 13.430 - 21 034 DIJON Cedex
03 80 68 39 00
drjscs21@drjscs.gouv.fr

→ SITE BRUAND

11 bis, rue Nicolas Bruand
25043 BESANCON CEDEX
03 81 21 60 00

→ SITE DAMPIERRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS) DE LA CÔTE-D'OR
Cité Dampierre
6, rue Chancelier de l'Hospital
CS 15 381 - 21 053 DIJON Cedex
03 80 68 30 00
ddcs@cote-dor.gouv.fr

Directeur de publication :

Philippe Bayot

Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté par intérim

Interview :

DRDJSCS BFC / Pôle formations, certifications, emploi

Conception :

DRDJSCS BFC / Mission d'appui au pilotage et à l'inspection contrôle, mission Communication

